Image not found or type unknown

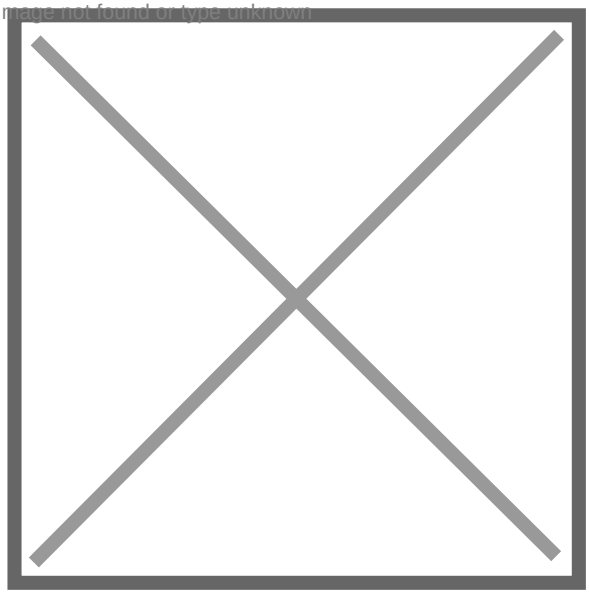

Maison pas isolement et de facture

Par **johanna21**, le **25/04/2015** à **21:50**

bonjour

voila jai un petit probleme cela fait 15 ans que j habite dans ma maison et le proprietaire augmente le loyer sans etre jamais venu faire de travaux ni rien a t il le droit ?

par ailleurs la maison n est du tout isolé et je recois des factures d edf enorme par exemple pour 6 mois 1800 euro !!
je ne sais pas comment faire ? Le proprietaire ne veut rien faire....

merci

Par **aliren27**, le **26/04/2015** à **13:21**

Bonjour,
[citation]cela fait 15 ans que j habite dans ma maison et le proprietaire augmente le loyer sans etre jamais venu faire de travaux ni rien a t il le droit ?[/citation]
oui, si elle intervient a chaque anniversaire du bail et suivant l'indice IRL.

[citation]par ailleurs la maison n est du tout isolé et je recois des factures d edf enorme par exemple pour 6 mois 1800 euro !! [/citation]
aucune obligation que la maison soit isolée correctement et réagir au bout de 15 ans !!!

[citation]je ne sais pas comment faire ? Le proprietaire ne veut rien faire..[/citation]

chercher un logement moins énergivore...

Cordialement

Par **aguesseau**, le **26/04/2015** à **14:04**

bjr,
vous devez obtenir avec votre chauffage, un minimum de 18% au centre des pièces de votre logement.
cdt

Par **johanna21**, le **29/04/2015** à **11:12**

Pour vous dire l hiver on est obliger de garder les blousons du matin au soir dans la maison !

Par **johanna21**, le **29/04/2015** à **11:16**

Jai ete obliger de faire un dossier de surendettent a cause de l electriciter jai 4000 euro a payet a partir de 2017 ! Et la je dois payer 600 euro pour 3 mois et en septembre 1800 euro pour 6 mois !!

Par **Lag0**, le **29/04/2015** à **11:20**

[citation]Pour vous dire l hiver on est obliger de garder les blousons du matin au soir dans la maison ![/citation]
Bonjour,
Comme vous l'a dit aguesseau, l'installation de chauffage doit vous permettre d'obtenir au moins 18°C au centre des pièces. Mais il n'est pas encore fixé par la loi à quel cout ! Donc si l'installation vous le permet, serait-ce à un cout très élevé, elle est conforme.
Si, en revanche, même au maximum et en vous moquant du cout, vous ne pouvez pas obtenir cette température, l'installation n'est pas conforme.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés